



Activation de la saison 2023

Quelques petits rappels avant la saison estivale :

Le canal 10 des tours de guet du SDIS (REAL) ne sera activé que durant les heures d'ouverture de celles-ci. En cas de non réponse des REALS, contactez le SDIS par l'intermédiaire du 112 ou 18.

VARorange sera activé à compter du 3 juillet.

Les horaires de permanence PC VARorange sont les suivants : 11 h 00 à 19 h 00.

Si vous patrouillez au-delà de 19 h 00, prévenir le PC VARorange.

Pour contacter VARorange :

- Par radio, **annoncer impérativement le canal sur lequel vous appelez** :
Exemple : VARorange, ici CCFF..... Sur canal 4. Parlez
- Par téléphone : **04 89 96 43 62**

Durant toute la durée de vos patrouilles ou vigies, vous devez veiller le canal 10, ainsi que VARorange. Pour cela, soit vous utilisez la double veille, soit vous êtes dotés d'un 2me poste.

Vous trouverez ci-après, en page 2, un tableau de correspondance : n° du canal d'appel et situation géographique de celui-ci.

La carte d'alerte du risque incendie est mise à jour la veille en fin d'après-midi, elle est consultable sur le site de la préfecture du Var : <https://www.risque-prevention-incendie.fr/var/>
L'AD83 enverra une alerte par **SMS** la veille au soir en cas de risque **Rouge et Rouge Extrême**

POUR ENREGISTRER LES DEPARTS ET RETOURS DE PATROUILLES :

Appelez le n° GRATUIT du GOPAV : 0800 800 180

Tapez les 3 derniers chiffres du code INSEE de la commune

Tapez le n° de votre patrouille (*les patrouilles sont identifiées de 1 à 9, si vous avez une seule patrouille tapez 1*)

Tapez 1 pour départ de patrouille ou 2 pour retour de patrouille

Raccrochez après la confirmation du GOPAV.

POUR ENREGISTRER LES DEBUTS ET FIN DE PERMANENCE DES VIGIES :

1. Appelez le n° GRATUIT du GOPAV : 0800 800 180

Tapez les 3 derniers chiffres du code INSEE de la commune

Tapez *

Tapez 1 pour début de vigie ou 2 pour fin de vigie

Raccrochez après la confirmation du GOPAV.

2. Signalez-vous auprès de votre **REAL de rattachement.**

Claude Masson Secrétaire général de l'AD83

LES RELAIS VARORANGE

- 40 : Canjuers et Mont Faron
- 41 : Puy de la Sigüe
- 42 : Mont Vinaigre
- 43 : La Loube
- 44 : Le Lachens
- 45 : Les Pradels – Mont Jean
- 46 : Notre Dame des Anges
- 47 : Grand Cap – Mont Caume
- 48 : Sainte Baume Gros Bessillon
- 49 : Mont Aurélien

